

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et
numérique

**Arrêté du 20 juillet 2023
portant nomination au Bureau Central de Tarification**

NOR : ECOT2319338A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et
numérique,**

Vu le décret n° 2015-518 du 11 mai 2015 relatif au Bureau Central de Tarification ;

Vu le code des assurances, notamment son article R.250-1 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du Bureau Central de Tarification lorsqu'ils statuent en matière de risques de responsabilité civile médicale en vertu de l'article L.251-1 du code des assurances, en qualité de représentant des entreprises d'assurances opérant sur le territoire de la République française :

M. Nicolas Gombault (Groupe Macsf) : titulaire

Mme Valérie Bernard (Groupe Macsf) : suppléante

M. Philippe Bouyer (Médicale de France) : titulaire

Mme Magali de Rieux (Médicale de France) : suppléante

M. Sabri Boudrama (Relyens) : titulaire

M. Patrick Flavin (Relyens) : suppléant

Mme Dalila Rebouh (Axa) : titulaire

Mme Séverine Nakhili (Allianz) : suppléante

Article 2

Les membres du Bureau Central de Tarification ainsi que leurs suppléants sont nommés pour une période de trois ans renouvelable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin Officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 20 juillet 2023

Pour le ministre et par délégation :
Le Sous-directeur des assurances,

M. LANDAIS